



CSG CRDS bien en démembrement,date retenue

Par **jack y**, le **28/06/2025 à 06:26**

Bonjour, j'aurais besoin de vos avis,je vous en remercie par avance.

Ma situation.. : mon père détient une maison depuis bientôt 30ans passé maintenant.il a fait une donation partage a mes sœurs et moi,il y a plus de 22 ans. Mon père est toujours vivant (dieu merci).

Concernant la date retenue pour l'abattement de la CSG et la CRDS, c'est bien pour lui ,la date d'acquisition.ma question... Lui ne sera pas taxé CSG CRDS,mais uniquement moi ?

Concernant la plus value nous serons exonéré,car plus de 22 ans...

Sachant que le bien il y a 30 ans a été évalué lors de la donation,a 75000 euros,et serait revendu ce jour ...250000 euros. Si en plus je pouvais avoir une estimation de ce que j'aurais a payé... (J'abuse un peu